

**Réunion du Conseil exécutif national
Vendredi 27 avril 2018
Bureau national (salle de conférence 1967) 4^e étage
100, rue Queen, Ottawa (Ontario)**

PROCÈS-VERBAL

Présents : G. Phillips (président), O. Alarie, N. Bois, A. Coles, H. Collins, H. Delnick, M. Dyck, N. Giannakoulis, G. Kopytko, F. Lord, A. Nemec, A. Picotte, M. Stiermann, A. Trau

Personnel : D. Therien, J. Courty et C. Vézina

Par téléconférence : E. Venditti

Absents : K. Mansfield, B. Marquis

1. Ouverture

La réunion du CEN est officiellement ouverte à 10 h 06 et le président confirme que le quorum est atteint.

1.1 Examen de l'ordre du jour

L'ordre du jour est brièvement examiné. Aucun ajout n'est demandé.

Résolution visant l'acceptation de l'ordre du jour du CEN tel que présenté

Proposée par : A. Picotte

Appuyée par : N. Giannakoulis

Abstentions (1)

Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité

1.2 Examen du procès-verbal public antérieur du CEN

Une faute d'orthographe a été décelée dans le procès-verbal public et sera corrigée.

Résolution visant l'acceptation du procès-verbal public du CEN daté du 23 mars 2018, tel que modifié.

Abstentions (4)

Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité

1.3 Examen du procès-verbal de la séance à huis clos antérieure du CEN

On propose un changement de la terminologie employée dans le procès-verbal de la séance à huis clos et ce dernier est modifié en conséquence.

Résolution visant l'acceptation du procès-verbal de la séance à huis clos datée du 23 mars 2018, tel que modifié.

Proposée par : A. Nemeč

Appuyée par : H. Delnick

Abstentions (4)

Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité

Mesure de suivi : Le président confirme que l'on s'efforcera de diffuser le procès-verbal sur le site Web le plus rapidement possible.

2. Points de décision

2.1 Approbation des volontaires membres du CEP

Deux candidats possibles ont manifesté leur intérêt à faire partie du CEP et leur biographie a été remise aux membres du CEN pour qu'ils en prennent connaissance. L'un des volontaires mentionne avoir une disponibilité limitée pour assister aux réunions. Après en avoir discuté, on décide que cela ne doit pas constituer un facteur d'exclusion.

Il est résolu que Sebastien Kindsvater soit accepté à titre de volontaire pour faire partie du CEP.

Proposée par : F. Lord

Appuyée par : G. Kopytko

Abstentions (2)

Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité

Il est résolu que Laurie Desautels soit acceptée à titre de volontaire pour faire partie du CEP.

Proposée par : A. Nemeč

Appuyée par : A. Trau

Abstentions (3)

Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité

Mesure de suivi : J. Courty informera les deux candidats qu'ils sont les bienvenus au sein du CEP.

2.2 Activités d'appréciation des volontaires

On avait déjà proposé de souligner les précieuses contributions des volontaires, incluant tous ceux qui font partie du CEN et des différents comités, et ceux des sections locales. Les membres du CEN suggèrent des remerciements immédiats, notamment sous forme d'une lettre personnalisée signée par le président, lettre qui serait par la suite diffusée sur le site Web. Pour la suite des choses, on recommande de former un comité spécial de reconnaissance des volontaires qui aura pour mandat de trouver des façons de remercier ces précieux collaborateurs, et ce, à partir de l'année prochaine.

(E. Venditti doit quitter la téléconférence à 10 h 28).

Il est résolu que le président enverra une lettre à tous les volontaires pour les remercier de leur contribution; il est également résolu que le CEN formera un comité directeur des

volontaires pour proposer des activités de reconnaissance des volontaires dans le cadre du mandat actuel du CEN.

Proposée par : N. Bois

Appuyée par : A. Picotte

Abstentions (1)

Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité

N. Bois, M. Stiermann et A. Trau se portent volontaires pour faire partie de ce comité (*appelé Comité de reconnaissance des volontaires*); les membres du CEN appuient pleinement ces trois candidatures.

Il est résolu que ces trois candidats seront nommés au sein du Comité intérimaire de reconnaissance des volontaires et que l'on transmettra une invitation à tous les dirigeants locaux pour évaluer leur intérêt à participer aux travaux de ce comité.

Proposée par : A. Nemec

Appuyée par : A. Picotte

Abstentions (1)

Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité

Mesure de suivi : Le comité déléguera un de ses membres qui travaillera avec le président pour envoyer la lettre à tous les dirigeants locaux.

2.3 Recommandations budgétaires

Même si le budget a déjà été approuvé provisoirement lors de la dernière réunion du CEN, il a été nécessaire de consulter les dirigeants locaux pour obtenir leur rétroaction avant de le recommander aux membres. N. Giannakoulis mentionne que lors de la rencontre avec les dirigeants locaux, tous les aspects du budget ont été examinés attentivement, notamment la question du fonds de défense et des dépenses juridiques exceptionnelles. Par conséquent, aucune préoccupation, ni aucun point litigieux n'ont été soulevés; les dirigeants n'ont formulé aucune opposition majeure et ils ont donc appuyé le budget tel que présenté.

Points de discussion :

- On exhorte les membres à faire preuve de prudence quant aux répercussions politiques qui pourraient en découler, compte tenu de l'élection fédérale de l'année prochaine. L'objectif du fonds de défense au moment de sa création (sous l'administration Harper) a été réitéré. Les membres avaient voté en faveur de ce fonds pour se protéger de situations similaires à celle que vit présentement l'Association pour assurer une défense juridique. On indique que le fonds sera réalimenté puisque 75 % des revenus nets de l'Association de cette année seront versés dans le fonds de défense; essentiellement, les membres ne paient qu'une petite part des 25 % en excédent.
- On mentionne que cette situation particulière est une anomalie, résultant de l'absence d'un comptable ou d'un agent financier chargé de faire respecter les bons protocoles, mais également d'autres circonstances atténuantes.
- On explique que cette situation doit être considérée comme un ajustement comptable, conforme aux principes comptables généralement reconnus.

- Un des membres a exprimé sa vive opposition et remis en question la légalité de l'affaire, affirmant que cette première occurrence pourrait devenir un précédent pour les années à venir.
- On précise que les réserves encore inutilisées qui ne sont pas liées au fonds de défense diminuent et sont insuffisantes pour protéger l'Association. Il faudrait conserver l'équivalent d'au moins 1 an des dépenses opérationnelles en réserve qui est qui est actuellement extrêmement sous-financé.
- Une réduction des frais juridiques permettrait sans aucun doute de réduire les dépenses globales, libérant ainsi des fonds que l'on pourrait allouer à la réserve opérationnelle. L'ACEP prend également des mesures pour remédier à cette situation en embauchant avocat à l'interne.

Il est résolu que le CEN recommande le budget, tel que présenté par N. Giannakoulis, afin qu'il soit approuvé par les membres, après la prochaine réunion consacrée à ce thème.

Proposée par : N. Giannakoulis

Appuyée par : A. Trau

Pour (10), Contre (3)

Abstentions (1)

Vote à main levée : Résolution adoptée

**Les membres du CEN s'entendent pour ajouter un point de discussion sur les cotisations des membres de la GRC en tant que nouvel élément de l'ordre du jour.*

2.4 Cotisations de la GRC

L'ACEP a été informée par le Conseil du Trésor qu'elle devenait le représentant syndical officiel de la GRC. Comme la GRC est maintenant officiellement membre, les cotisations peuvent être légalement prélevées. Elles représentent une source de revenus additionnels pour l'Association et auront une incidence sur le budget de 2018-2019, se traduisant par un surplus. On propose de commencer à prélever ces cotisations en septembre afin de permettre aux nouveaux membres de s'intégrer. Il y aura 419 nouveaux EC et 30 TR (*employés par la GRC, ce qui constitue une exclusion*) qui seront représentés par un syndicat pour la première fois. Actuellement, ils ont le droit de sélectionner leurs propres représentants pour leurs griefs, puisqu'ils sont assujettis à une entente différente; cependant, l'objectif consiste à les intégrer au sein de l'ACEP. Une assemblée générale est en cours d'organisation.

PAUSE SANTÉ

**Note connexe : on indique que les réunions du CEN sont devancées pour commencer à 9 h plutôt qu'à 10 h, ce qui permet de faire une pause santé en matinée.*

Cotisations de la GRC (suite) : Avant le début des discussions, C. Vézina mentionne qu'il faudra former les ART afin qu'ils puissent comprendre les conditions d'emploi et le processus de grief de la GRC. L'étape suivante consiste à convoquer une réunion au cours des prochaines semaines entre les 3 ART et les représentants du SCT afin que les ART se

familiarisent avec le système. On y fera également une présentation sur les griefs en cours. Les membres du CEN discutent du moment idéal pour commencer à percevoir les cotisations.

Points de discussion :

- Si cette situation doit entraîner la création de nouvelles sections locales, on convient qu'il faudra obtenir l'approbation du CEN et une entente de négociation collective.
- Plusieurs membres du CEN sont d'accord avec la recommandation de commencer à percevoir les cotisations au cours des 60 prochains jours.
- On propose de lancer le processus en envoyant une lettre de bienvenue, suivie de séances d'information pour présenter les services offerts et les travaux réalisés. Ce serait le moment idéal pour annoncer le début du prélèvement des cotisations, dans les 60 jours suivants, et pour signer les cartes syndicales.
- D'autres membres du CEN ne sont pas du même avis et proposent de commencer à prélever les cotisations plus tard, pour permettre à ces nouveaux membres de profiter des services offerts.
- En réponse à la question d'un membre, on confirme que nos capacités actuelles sont suffisantes pour couvrir les dépenses additionnelles que cela représente et que l'Association dispose déjà des structures adéquates pour commencer à représenter les membres de la GRC dès que tout sera en place.
- On rappelle que la GRC vient de se prêter à un examen public pour de graves problèmes de harcèlement, qui seront atténués, espérons-le, grâce aux ressources maintenant à leur disposition; par contre, nous devons être informés des répercussions des règlements et de la complexité des dossiers. La GRC sera alors à même de constater les avantages d'être représentée par un syndicat.
- Au sujet des congés de maladie, on indique que si la GRC doit être intégrée au groupe des EC, il est essentiel que les modalités soient les mêmes. En outre, il faut établir clairement, auprès des membres actuels et futurs, qu'il s'agit d'un seul et unique groupe de négociations collectives et que, par conséquent, les orientations et priorités doivent être clairement établies et harmonisées, notamment en ce qui a trait au modèle à suivre, car des compromis seront inévitables. On recommande de soumettre ce dossier à un sous-comité qui en discutera ultérieurement.
- En réponse à un membre qui demandait si on avait consulté un avocat concernant la période la plus appropriée pour commencer à percevoir les cotisations et la responsabilité d'accepter de nouveaux membres sans percevoir leurs cotisations, on confirme que l'on a en effet procédé à de telles consultations. Conformément à la décision du conseil sur la date déterminative et selon l'agent négociateur accrédité, il incombe maintenant à l'Association de prendre une décision à cet égard. On affirme également que le PE de transition entre la GRC et l'ACEP (*négocié par des consultants du SCT et de l'ACEP*) a été signé, établissant clairement les conditions qui doivent être suivies pour intégrer le groupe de la GRC à cette unité de négociation.

Il est résolu que dès l'orientation terminée (*environ 2 mois*), l'Association commencera à percevoir des cotisations auprès du groupe de la GRC.

Proposée par : H. Delnick

Appuyée par : F. Lord

On demande une modification visant à inclure une clause conditionnelle selon laquelle tout membre de la GRC qui doit être représenté ou qui a besoin de nos services pendant cette période de transition de 2 mois devra commencer à payer ses cotisations immédiatement. Les membres qui ont proposé et appuyé cette résolution sont d'accord avec cette modification.

Vote enregistré :

Pour : (10) O. Alarie, N. Bois, A. Coles, H. Collins, H. Delnick, M. Dyck, G. Kopytko, F. Lord, A. Nemec, A. Picotte

Contre : (1) A. Trau

Abstention : (3) N. Giannakoulis, G. Phillips, M. Stiermann

Résolution adoptée

PAUSE-DÎNER

(Le point 3 de l'ordre du jour a été examiné à huis clos)

4. Mesures de suivi découlant de la dernière réunion du CEN

- I. Informer les bénévoles du comité qu'ils ont été sélectionnés :** *Terminé*
- II. Contacter les anciens bénévoles du Comité des jeunes membres afin de déterminer s'ils souhaitent continuer :** *Terminé.* À titre d'information, le président a contacté les bénévoles du Comité des jeunes membres, qui ont décidé de démissionner, parce que le CEN ne souhaite pas collaborer à leurs activités.
- III. Comité sur la santé et le bien-être au travail – Envoyer un courriel et planifier la réunion de suivi :** *En cours*

5. Points de discussion

- a) Politique sur la sécurité et la protection de la vie privée :** Une ébauche modifiée de la politique, avec changements surlignés, est soumise à l'examen des membres du CEN. Cette politique, qui a été élaborée avec la collaboration d'un avocat, se veut un document clé qui réitère l'importance de la sécurité et de la protection de la vie privée, et vise à mettre en place un processus en réponse aux problèmes liés aux médias sociaux (*à l'interne comme à l'extérieur*). Les membres du CEN suggèrent des modifications mineures, qui sont prises en note. Quelqu'un demande qu'en vue des futures réunions, ces documents soient traduits afin de permettre aux francophones de prendre des décisions éclairées. En outre, un des membres demande que le document soit écourté et simplifié pour être plus « digeste », car les gens ont tendance à ne pas lire les politiques trop longues – alors qu'un seul paragraphe ou une seule page pourrait suffire et être plus intéressant pour les lecteurs.

Mesure de suivi : C. Vézina travaillera avec l'avocat à la rédaction d'un résumé.

Consensus : La majorité des membres du CEN approuvent l'essence de la politique sur la sécurité et la protection de la vie privée et les concepts qu'elle énonce. D'autres discussions consacrées à cette politique seront prévues lors de la prochaine réunion.

(E. Venditti se joint de nouveau à la téléconférence à 16 h 09)

- b) Phénix** : En raison de l'absence de progrès dans ce dossier, ce point à l'ordre du jour n'est pas abordé.
- c) Projet de loi C-62** : Il s'agit du projet de loi qui abroge les projets de loi C-4 et C-59, lesquels sont expliqués aux membres du CEN. Le président s'est récemment adressé à la Chambre des communes, accompagné de l'avocat Peter Engelmann, qui a répondu aux questions des députés. Le président a proposé de distribuer une copie de son discours sur demande.
- d) Négociation collective/Motion issue de la réunion du Conseil des dirigeants des sections locales** : Lors de la dernière réunion du Conseil des dirigeants des sections locales, la motion suivante a été adoptée : *Il est résolu que le Conseil des dirigeants des sections locales recommande à l'équipe de négociation collective du CEN d'organiser une série de séances de discussion ouverte, afin de solliciter l'opinion des membres à propos de la négociation collective.* Durant cette réunion, le président a décrit le processus de négociation collective et annoncé la création d'un comité de négociation collective agissant comme organe consultatif, dont les membres seront habilités à définir la stratégie de négociation et les moyens de faire participer les membres au processus de consultation. En outre, il a informé le Conseil des dirigeants des sections locales qu'en règle générale, la consultation se déroule par voie de sondage (lequel est en train d'être finalisé) et qu'il incombe aux EC et aux TR de décider comment ils veulent procéder lors de la consultation.

6. Mises à jour sur les comités

(Le point 6.1 de l'ordre du jour est examiné à huis clos)

6.2 Comité des finances (Budget)

Le Comité ne s'est pas réuni depuis la fin mars. Il n'y a aucune mise à jour pour l'instant.

6.3 Comité des RH

Compte tenu de l'absence de K. Mansfield, la mise à jour est reportée à la prochaine réunion.

6.4 Comité des Statuts et Règlements

Les membres du CSR se sont réunis hier pour discuter de la proposition de Règlement 5. Ils ont convenu qu'il fallait adopter une nouvelle approche de ce texte. Une mise à jour sera fournie en juin, plutôt qu'en mai, comme prévu initialement.

6.5 Comité d'enquête du CEN

Même si les travaux relatifs aux plaintes ont débuté, aucune recommandation concrète n'est prête pour l'instant. Compte tenu de la date limite du vendredi 4 mai et de l'impossibilité de contacter B. Marquis après plusieurs tentatives, on demande à un autre bénévole (H. Delnick) de se joindre au Comité d'enquête du CEN. On planifiera la formation cette semaine afin de respecter la date limite, et pour que les membres du CEN puissent en discuter à leur prochaine réunion. Peter Engelmann a dit qu'il était disponible; on prendra donc des arrangements avec H. Delnick par courriel.

7. Rapports

7.1 Rapport du président

Il n'y a pas de rapport officiel du président à la lumière de la discussion d'aujourd'hui, qui porte sur tout élément qui aurait pu être mentionné dans ce rapport.

(Le point 7.2 de l'ordre du jour est examiné à huis clos)

7.3 Rapport sur les services professionnels

On invitera bientôt les membres du CEN à participer à une formation annuelle d'une journée destinée aux ART, et à examiner la jurisprudence de l'année écoulée. Par ailleurs, quelqu'un fera une présentation à propos du projet de loi C-65 (*Loi modifiant le Code canadien du travail (harcèlement et violence)*), et d'un sujet lié à l'évaluation du rendement. La séance, animée par un avocat, aura lieu le 3 mai. Même si elle n'est pas obligatoire, la formation est offerte à tous les membres du CEN.

À la demande d'un membre du CEN qui souhaite obtenir des renseignements sur l'actuelle échelle salariale de tous les employés de l'ACEP, C. Vézina, à titre d'agent de la protection de la vie privée, s'engage à fournir ces données. Toutefois, cela suscite certaines préoccupations, car il a réalisé que la communication de ces renseignements constituerait une infraction à la politique sur la protection de la vie privée, sans motif et sans savoir exactement à quoi les renseignements seront utilisés, ce qui pourrait ensuite mettre en péril l'intégrité de l'Association. La demande est donc rejetée.

Discussion : Plusieurs membres se disent très préoccupés par cette situation, et considèrent que les renseignements en question sont destinés seulement aux personnes qui en ont besoin. Inversement, quelqu'un affirme que les données salariales ne sont pas visées par la protection de la vie privée. Dans le cadre de la discussion, les membres rappellent les rôles, responsabilités et pouvoirs du CEN. Afin de clarifier un peu plus la question, le président s'adresse à M. Hofley, qui présente un avis juridique. Il considère qu'un dirigeant membre du CEN outrepasserait ses fonctions en faisant une telle demande.

Consensus : Le CEN décide de maintenir la décision de l'agent de la protection de la vie privée.

7.4 Rapport financier

D. Therien indique que l'AGA des employés de l'ACEP consacrée aux retraites a eu lieu le mois dernier. En fonction des lignes directrices établies par le gouvernement de l'Ontario, qui a instauré deux types de mesures de la santé pour les régimes de retraite, il faut faire passer le taux de solvabilité de 84 % à 85 %, ou financier la différence. À compter du 1^{er} mai 2019, on peut s'attendre à une augmentation des dépenses pour l'ACEP et ses employés. Cette augmentation pourrait être importante, selon les mécanismes dont se dotera le gouvernement de l'Ontario. On a mis à niveau le logiciel de comptabilité et remplacé les plateformes de serveurs afin qu'ils soient compatibles avec l'infrastructure de TI. Les retards dans l'émission des chèques et la préparation des états financiers peuvent être imputables à ces mises à jour et à ces changements.

(Une section du rapport financier est examinée à huis clos)

8. Autres points (Approbation des bénévoles au sein des comités)

Deux autres candidats bénévoles soumettent leur candidature à l'examen et à l'approbation du CEN – un pour le Comité d'audit, l'autre pour le Comité des finances.

Il est résolu que Ken Holmes soit accepté comme bénévole au sein du Comité d'audit, et que Maggie Simpson soit acceptée comme bénévole au sein du Comité des finances.

Proposée par : N. Giannakoulis

Appuyée par : N. Bois

Abstentions (1)

Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité

9. Levée de la séance

Il n'y a pas de résolution de clôture officielle

La séance du CEN est levée à 17 h 19, HAE

* * * * *

Le présent procès-verbal rend fidèlement compte de la réunion du Conseil exécutif national qui s'est tenue le 27 avril 2018

APPROUVÉ PAR :

Président

Date